

République FRANCAISE  
Commune d'Oullins-Pierre-Bénite  
Métropole de Lyon

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20240312\_3 du 12/03/2024  
Direction des finances

L'an deux mille vingt quatre, le douze mars, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 06/03/2024, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Monsieur Cédric BARBIERO.

Rapporteur : Clément DELORME

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 66

Nombre de conseillers municipaux présents : 54

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 11

Nombre de conseillers municipaux absents : 1

### PRÉSENTS :

Christian AMBARD - Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Cédric BARBIERO - Nora BELATTAR - Tassadit BELLABAS - Sandrine BELMONT - Marlène BONTEMPS - Anaëlle CAILLET - Michèle CALVANO - Christine CHALAND - Eliane CHAPON - Jean-Louis CLAUDE - Sandrine COMTE - Patricia DAUVERGNE - Clément DELORME - Anne DEMOND - Marysa DOMINGUEZ - Alain DONJON - Thierry DUCHAMP - Yann-Yves DU REPAIRE - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Alexandre HEBERT - Frédéric HYVERNAT - Bernard JAVAZZO - Pierre LAFORETS - Patrice LANGIN - Dominique LARGE - Marion LECLERE - Philippe LOCATELLI - Bertrand MANTELET - Solange MARTELLACCI - Josiane MARTIN - Pierre-Marie MAUXION - Levana MBOUNI - Marjorie MERCIER - Maryse MICHAUD - Maud MILLIER DUMOULIN - Jérôme MOROGE - Claude MOUCHIKHINE - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Christiane PLASSARD - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Jacques ROS - Paul SACHOT - Max SEBASTIEN - Joëlle SECHAUD - Bertrand SEGRETAIN - Philippe SOUCHON - Georges TRANCHARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET

### ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Claire BELLISSEN pouvoir à Michel BAARSCH  
Marine BOISSIER pouvoir à Marlène BONTEMPS  
Oihiba DRIDI pouvoir à Sandrine COMTE  
Benjamin GIRON pouvoir à Alexandre HEBERT  
Marcel GOLBERY pouvoir à Thierry DUCHAMP  
Jean-Charles KOHLHAAS pouvoir à Nadine BADR-VOVELLE  
Alexis MONTOLIU pouvoir à Maryse MICHAUD  
Anne PASTUREL pouvoir à Marjorie MERCIER  
Jean-Luc PAYS pouvoir à Christine CHALAND  
Ahlame TABBOUBI pouvoir à David GUILLEMAN  
Jean-Luc VIDALOT pouvoir à Clément DELORME

### ABSENT(ES) :

Anissa HIDRI

### **Objet : Rapport d'orientation budgétaire 2024**

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-12, L.2121-29, L.2312-1 et D.2312-3 ;

Vu le code des juridictions financières et notamment les articles L.243-4 à L.243-9 ;

Vu la circulaire n°E-2016-34 du 23 novembre 2016 relative au contenu et aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission finances ressources humaines sécurité et affaires générales du 05/03/2024

A reçu un avis favorable en Conseil Communal délégué de Pierre-Bénite du 04/03/2024

Vu le rapport par lequel Monsieur l'Adjoint expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions prévues à l'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République ainsi que son décret d'application en date du 24 juin 2016, désormais tous les deux codifiés à l'article L.2312-1 du CGCT, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est l'occasion de présenter le contexte dans lequel s'inscrit la préparation du budget 2024, ce qu'en sont les contraintes, les limites et l'évolution, d'explicitier les stratégies financières et les engagements politiques de l'équipe municipale.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

**PREND ACTE** que sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires de la Ville, un débat a eu lieu.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 069-200102747-20240312-20240312\_3-DE



Certifié exécutoire par :  
Transmission en préfecture le     /     /  
Mise en ligne le     /     /  
Notification le     /     /

Jérôme MOROGE  
Maire  
Conseiller régional

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ**  
**A OULLINS-PIERRE-BENITE**  
**L'an deux mille vingt quatre, le douze mars**  
**Pour extrait certifié conforme,**  
**Jérôme MOROGE**  
**Maire**  
**Conseiller régional**

**Le secrétaire de séance**  
**Cédric BARBIERO**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).*